



2024-2025

**LIVRET D'ACCUEIL
DU DÉPARTEMENT MP**

**Livret de l'étudiant
B.U.T. MP**

**M
P**

A. TABLE DES MATIERES

Organisation de l'IUT			
L'IUT, en bref !	p.3		
Les départements	p.5		
La vie étudiante	p.4		
		Besoin d'aide ?	
		Infirmierie	p.6
		Fonds d'aide sociale	p.6
Les études			
Alternance	p.8		
International	p.10		
Stage et emploi	p.13		
Bibliothèque et SIMMAV	p.11		
		Accès à l'IUT et sécurité	
		Accès	p.13
		Organisation de manifestations	p.14

Le règlement intérieur de l'IUT..... p.14

B. MEMENTO

IUT de Saint-Etienne – <http://www.iut.univ-st-etienne.fr/>

28 avenue Léon Jouhaux – 42024 Saint-Etienne cedex 2

04 77 46 33 00 - iut-ste@univ-st-etienne.fr

L'équipe de direction :

Directrice

Directeur Adjoint, mission Finances, Patrimoine, Insertion

Responsable Administrative

Responsable Service Finances et Patrimoine

Chargé de mission Communication, en charge R.S.E.

Chargée de mission Formation Continue et Alternance

Chargée de mission Numérique

Chargé de mission Qualité

Chargé de mission Relations Internationales - Langues

Chargée de mission_Référente Langues

Magali Chaudey

Laurent Marconnet

Mireille Forissier

Souleymane Cisse

Thierry Brunel

Céline Rivat

Emilie Bruyère

Christophe Martin

Julien Strignano

Muriel Fabrèges

Assistante de direction

Contact Vie étudiante

Océane Vercasson

iut-ste@univ-st-etienne.fr

Vos services :

Bibliothèque	B_408 Ouvert de 8h00 à 18h du lundi au mercredi, 17h du jeudi au vendredi ☎ 04 77 46 33 32
Espace santé	Bât H Ouvert de 7h45 à 13h15 et de 14h00 à 18h00 fermeture à 13h25 le jeudi et 17h00 le vendredi ☎ 04 77 46 34 81 aylin.gunduz@univ-st-etienne.fr
Service Formations et Entreprises (SFE)	Bât A Ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le vendredi après-midi ☎ 04 77 46 33 21 iutse-formation@univ-st-etienne.fr
Service Communication	Bât A Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le vendredi après-midi ☎ 04 77 46 33 29
Service Informatique (SIMMAV)	B_425 Ouvert au public de 8h00 à 18h30, 17h00 le vendredi ☎ 04 77 46 37 10
Relations Internationales Langues (SRIL)	Bât A Ouvert au public de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ☎ 04 77 46 33 15 iutri@univ-st-etienne.fr
SUAPS <small>Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives</small>	E_062 Permanence de 12h00 à 13h30 mardi (début de semestres) et jeudi (année) ☎ 04 77 46 37 98
Bureau des étudiants (BDE IUT)	E_060 ☎ 04 77 46 37 99
CROUS – Restauration (Paiement IZLY)	Cafét' IUT de 7h30 à 14h30 en semaine (Déjeuner de 11h30 à 14h00) Resto'U (Fac des sciences) de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 19h30 en semaine, de 12h00 à 13h00 le samedi.

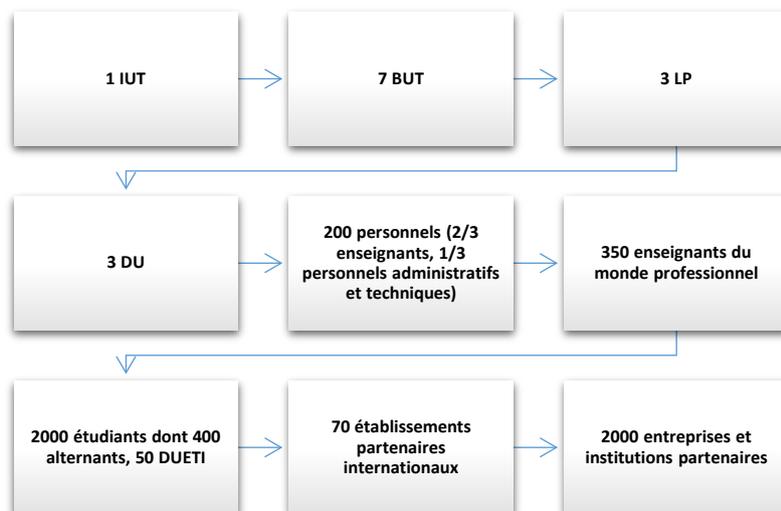


C. L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF

Créé en 1967, l'**Institut Universitaire de Technologie (IUT)**, composante de l'Université Jean Monnet (U.J.M.), dispense un enseignement supérieur en formation initiale, alternée et continue destiné à préparer et délivrer des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T.), Licences Professionnelles (LP) et Diplômes d'Université (DU).

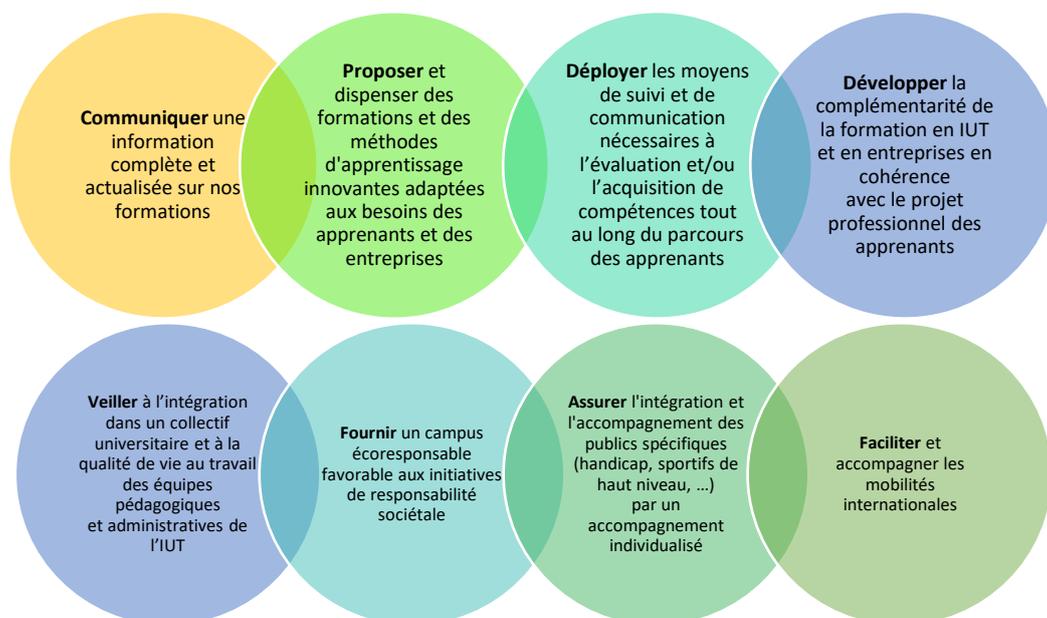
L'IUT est administré par une directrice élue et un conseil présidé par un représentant des milieux professionnels. Le conseil définit la politique générale de l'IUT dans le cadre de celle de l'université et de la réglementation nationale en vigueur dans tous les domaines qui intéressent la pédagogie, les finances, la vie matérielle et le rayonnement de l'IUT.

Quelques chiffres :

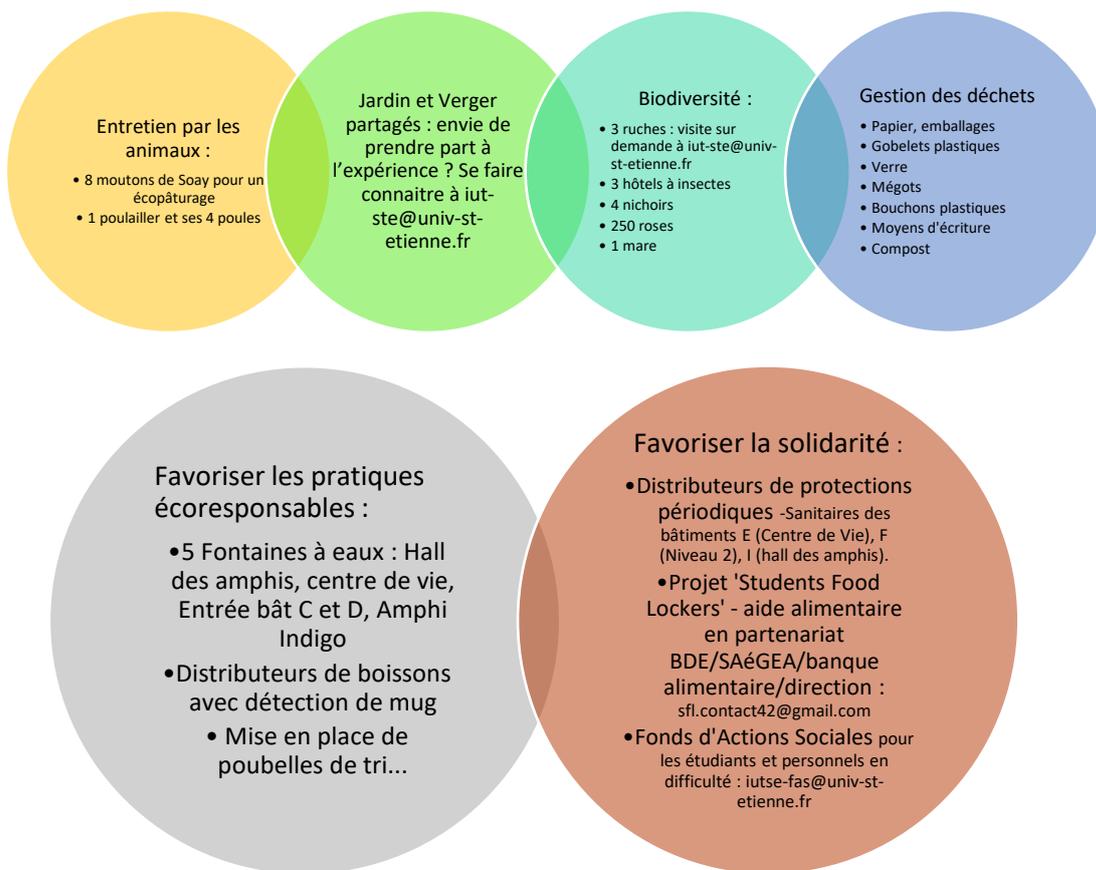


Des engagements forts :

→ 1 certification « **QUALITE** » depuis 2001, avec comme engagements :



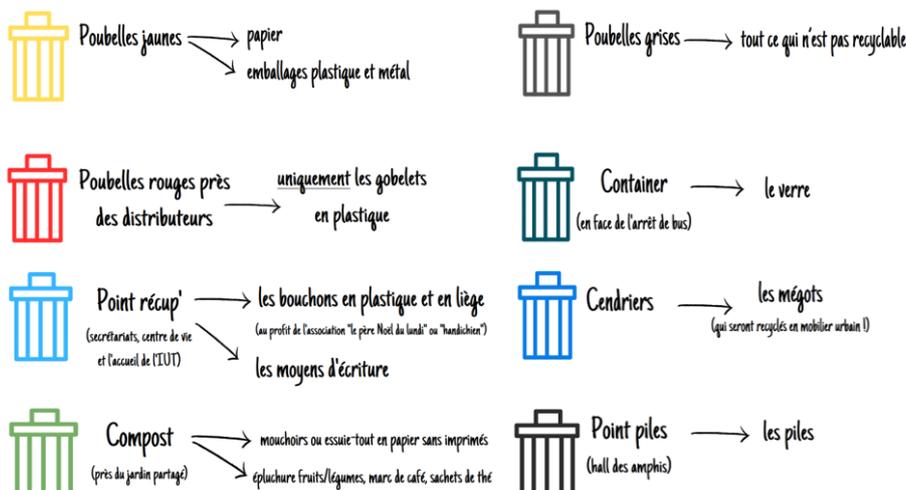
➔ 1 démarche « **RESPONSABILITE SOCIETALE & ENVIRONNEMENTALE** » :



Ces engagements ont permis à l'IUT d'être récompensé en février 2020 par l'attribution du « *Trophée des Campus Responsables Francophones* » catégorie « *Implication des Etudiants* », organisé par l'association Utopies en collaboration avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Et parce que cela nous concerne tous, voici un rappel des règles de gestion des déchets à l'IUT, en sachant que Saint-Étienne Métropole ne relève pas les containers JAUNE s'ils contiennent d'autres déchets que ceux indiqués, ou mis dans des sacs en plastiques opaques, donc on suit les règles :

LES RÈGLES DE TRI A L'IUT

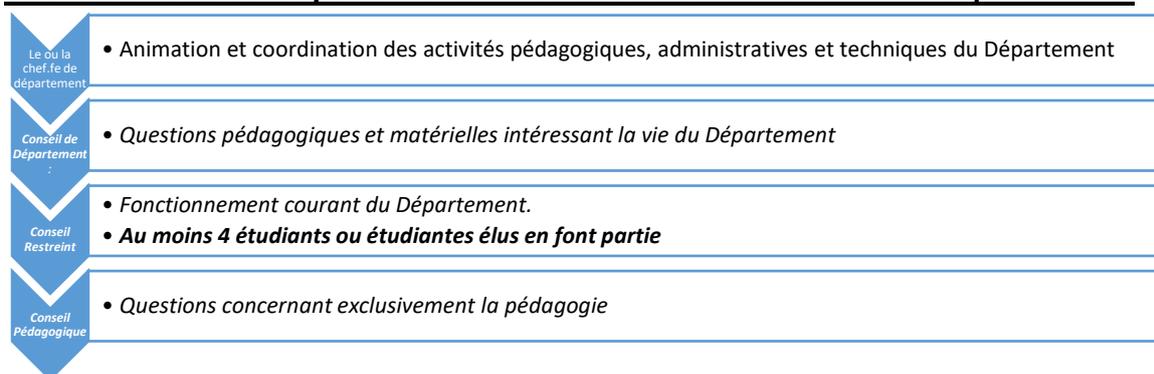


D. LES DEPARTEMENTS

L'IUT est composé de 7 départements :

<p>Département GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations</p>	<p><i>Cheffe de département : Martine Laurent</i> <i>Secrétaires : Fabienne Yatoui, Séverine Dubourgnon</i></p>	<p>04 77 46 33 81</p>
<p>Département GB - Génie Biologique (Sciences de l'environnement et écotechnologies)</p>	<p><i>Chef de département : Laurent Marconnet</i> <i>Secrétaire : Florette Ballon</i></p>	<p>04 77 46 33 41</p>
<p>Département GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations</p>	<p><i>Chef de département : Arnaud Defour</i> <i>Secrétaires: Béatrice Brosse, Sylviane Berder</i></p>	<p>04 77 46 33 61</p>
<p>Département GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle</p>	<p><i>Chef de département : Hamid Benaabella</i> <i>Secrétaires : Stéphanie Raberin, Sarah Ouaabi</i></p>	<p>04 77 46 34 01</p>
<p>Département GMP - Génie Mécanique et Productique</p>	<p><i>Chef de département : Vincent Vérilhac</i> <i>Secrétaires : Charlotte Ribeyron, Florence Mela</i></p>	<p>04 77 46 34 21</p>
<p>Département MP - Mesures Physiques</p>	<p><i>Cheffe de département : Muriel Clerc</i> <i>Secrétaires : Edmée Bacher, Blandine Guinta</i></p>	<p>04 77 46 34 41</p>
<p>Département TC - Techniques de Commercialisation</p>	<p><i>Cheffe de département : Françoise Viallon</i> <i>Secrétaires : Nelly Dos Santos, Amandine Mignano</i></p>	<p>04 77 46 34 61</p>

Les instances du département - Extrait des statuts – titre 4 – Le département :



E. COTE VIE ETUDIANTE

Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
Les délégués des étudiants	Election par chaque groupe de TD de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} année d'un délégué et de son suppléant.	Lien entre le personnel, les professeurs et les étudiants Diffusion des informations émanant de l'administration du département Participation aux conseils restreints du département Transmission si nécessaire des demandes d'entrevue ou informations relatives à la vie du groupe de T.D. au département



Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
L'association Etudiante ou BDE au sein du département	<p>Election par l'ensemble de la promotion (généralement en mars)</p> <p>Le président du BDE est en relation avec le chef de département, l'administration, et l'enseignant chargé du suivi de l'association.</p>	<p>Gestion de l'association étudiante du département</p> <p>Accueil des étudiants de 1^{ère} année</p> <p>Animation de la vie étudiante du département</p> <p>Gestion du local de l'association</p> <p>Gestion financière notamment avec demande de subvention à l'administration</p> <p>Implication dans la vie de l'IUT, Relai communication, Participation R.S.E.</p>
Le Bureau Des Etudiants (B.D.E.) de l'IUT	<p>Chaque département y est représenté par un membre de l'association du département ou tout autre étudiant.</p> <p>Le trouver : local E_060 (derrière le centre de vie)</p>	<p>Manifestations communes de l'IUT</p> <p>Proposition au directeur de l'IUT d'un calendrier d'animations des BDE</p> <p>Participation à l'animation de la vie de campus...</p> <p>Implication dans la vie de l'IUT, Relai communication, Participation R.S.E.</p>

F. BESOIN D'AIDE ?

1. L'infirmierie – l'Espace santé – Les situations de handicap

L'infirmière est à votre écoute au bâtiment H, pour vos **soins paramédicaux** et toute question concernant votre **bien-être physique, social et psychologique**. Elle est également **référente Handicap** pour l'IUT.

La demande **d'aménagements d'examens et/ou de concours pour raison de handicap**, se fait auprès du Bureau Accueil Handicap (BAH) et doit être effectuée **avant le 31 octobre** afin d'en bénéficier pour les examens ou concours du 1^{er} semestre ou **avant le 28 février** pour bénéficier d'aménagements pour le 2^e semestre. (Contact : 04.77.42.17.22 accueilhandicap@univ-st-etienne.fr). Les étudiants concernés doivent se manifester auprès de l'infirmière, dès la rentrée, afin de mettre en place les aménagements d'épreuves avec les secrétariats de département.

L'Université a créé une **cellule d'alerte nommée « alerte et accompagnement – violences et discriminations »** afin de venir en aide aux victimes et témoins de violences et discriminations (Contact : 07 62 67 96 43 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 - cellule.alerte.ujm@univ-st-etienne.fr).

Des dispositifs existent également dans le cadre **d'appels gratuits et anonymes** sur des thématiques diverses : **mal-être, discriminations, prévention suicide, violences...** <https://aides.univ-st-etienne.fr/fr/medico-psychologiques.html>.

2. Le fonds d'aide sociale (F.A.S.)

Le F.A.S. est une association d'aide aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Elle est financée par les dons étudiants et personnels.

En cas de difficulté, notamment financière, vous pouvez vous adresser à l'infirmière, à votre secrétaire de département ou à la présidente de l'association (jutse-fas@univ-st-etienne.fr).

3. Le médiateur de l'Education Nationale

Le médiateur (réseau des médiateurs de l'Education Nationale) est une instance qui peut être sollicitée en cas de désaccord avec une décision ou de conflit avec un membre de l'administration. Information sur le site : <https://www.education.gouv.fr/cid256/coordonnees-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-des-mediateurs-academiques.html>



G. LES ETUDES

1. Etudes et emplois du temps

Les enseignements sont assurés, en IUT, par trois catégories de personnels :

- Des enseignants et enseignants chercheurs titulaires eux-mêmes issus de l'enseignement supérieur ou secondaire ;
- Des enseignants vacataires, issus d'établissements supérieurs ou secondaires extérieurs ;
- Des chargés d'enseignement vacataires "professionnels", issus d'entreprises ou d'administrations et chargés d'enseignement à l'IUT.

(en ANNEXE 4, vous trouverez la composition de l'équipe pédagogique du département)

Le calendrier prévisionnel de l'année est disponible en ANNEXE 5.

La consultation des **emplois du temps** est possible dans l'ENT grâce à 2 onglets : "Mon planning" et "Tous plannings". Pensez à **le consulter régulièrement ainsi que votre boîte mail (adresse UJM - espace numérique de travail (ENT) pour être informé des modifications**, et, le cas échéant, regarder la synthèse du groupe pour voir les langues vivantes 2 ainsi que les modules à choix.

2. Formation en B.U.T.

La formation en BUT comprend :

- un **contrôle continu** des connaissances tout au long des 6 semestres qui comprend les devoirs surveillés, les évaluations au cours des séances de T.P., ainsi que toute autre évaluation (par exemple, interrogations en TD) ;
- des **SAé** (Situation d'Apprentissage et d'Evaluation) ;
- du **PPP** (Projet Personnel et Professionnel) ;
- des travaux **pluridisciplinaires** de synthèse ;
- des travaux en laboratoires de **langues** ;
- des travaux en salles **informatiques** ;
- la constitution d'un **e-portfolio** de vos compétences.

La formation nécessite des temps de travail en complète **autonomie**, offrant à chaque apprenant (étudiant mineur comme majeur) la possibilité de se responsabiliser quant à l'utilisation des équipements, locaux, etc. mais aussi de travailler en équipe entre pairs, sur site ou lors de sorties de terrain. Pour ces travaux, votre enseignant peut vous donner des consignes de sécurité.

Les enseignements sont répartis sur **6 semestres**. Ils font l'objet de Ressources et de SAé (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) regroupées en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE correspond à un bloc de compétences. La moyenne de chaque UE est calculée en tenant compte de la pondération de chaque ressource et SAE.

Précisions sur ces notions :

Les **ressources** permettent l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales.

Une **SAé** englobe les mises en situation et demande de réaliser une production (matérielle ou immatérielle) proche de celles exigées d'un professionnel. Elle est organisée pour permettre le développement de compétences en sachant choisir les ressources internes et externes à mobiliser et à combiner, mais aussi en se situant régulièrement (en cours de route et en fin de tâche) par rapport à l'objectif qui est fixé.

Quelques exemples : Construction d'une maquette ou d'un prototype, simulateur de ligne de production, enquête de terrain, résolution d'une demande de professionnel...



Le **portfolio** permet de rendre compte de ses progrès et de l'atteinte d'un niveau de développement d'une compétence. Pour cela, l'apprenant sélectionne, organise et commente un échantillon d'expériences et de traces. Cette réflexion permet d'aider à construire son évolution professionnelle et de valoriser ses acquis de formation.

Le/les **stage(s)-intervention(s)** du cursus permette(nt) à l'étudiant de mettre en pratique la formation acquise et démontrer son aptitude à s'adapter à l'environnement de l'entreprise, à analyser le problème posé et à proposer des solutions opérationnelles.

Selon le BUT, vous devez choisir un **parcours de spécialisation** (en 1^{ère} année pour GB, en 2^{ème} année pour les autres départements), et selon le parcours choisi, le BUT se déroule :

- en formation initiale de la 1^{ère} à la 3^{ème} année ;
- en formation initiale la 1^{ère} année puis en alternance sur les 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- en formation initiale la 1^{ère} et la 2^{ème} année puis en alternance sur la 3^{ème} année.

Des questions sur vos choix de parcours ? Parlez-en avec votre enseignant référent.

3. Formation en L.P.

La licence professionnelle (L.P.) vise à former des cadres intermédiaires. Les formations de LP à l'IUT se déroulent en **alternance** (cf. article 4), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

La licence comporte des Unités d'Enseignement (UE), le cas échéant, décrites en ANNEXE 6. D'autres documents, comme le règlement des études ou la description détaillée des UE sont accessibles par simple demande au secrétariat du Département ou en consultation sur le site internet de l'IUT (<http://www.iut.univ-st-etienne.fr>).

La formation en LP comporte un/des projets tutorés dont l'objectif principal est, pour l'alternant, d'appliquer des outils découverts dans le cadre de la formation. Ce travail constitue un état des lieux poussé du contexte dans lequel se déroule l'alternance.

Réalisés par des groupes d'environ quatre étudiants en relative autonomie, ces projets impliquent un temps de travail important en dehors des enseignements prévus dans l'emploi du temps. Ils peuvent comprendre des visites d'entreprises, des conférences, des jeux d'entreprise et simulations, des recherches documentaires, bibliographiques et des enquêtes de terrain, des missions débouchant sur la résolution de problèmes concrets (études, organisation,...)...

4. Formation en ALTERNANCE

Vous avez choisi l'alternance en BUT ou en LP, pour allier formation diplômante et expérience concrète en entreprise, quelques précisions :

Par principe, la durée du contrat (quand il est conclu à durée limitée) ou de la période d'apprentissage (quand il est conclu dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée) est égale à celle du cycle de formation théorique suivi.

2 types de contrat pour l'alternant selon l'entreprise et/ou l'alternant : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Le centre de formation des apprentis (CFA) est, selon la formation, le CFA-UJM (de l'université) ou un CFA hors mur. Pour les formations intégrées au CFA-UJM, des élections ont lieu en début d'année universitaire pour votre représentation au sein du conseil de perfectionnement. Suivez l'actualité et présentez-vous pour représenter vos collègues apprentis.



a. Le projet professionnel est le projet confié par l'entreprise à l'alternant pendant son année de formation. Le sujet est validé lors de la première rencontre entre les tuteurs

entreprise et IUT et l'alternant. Le projet professionnel fera l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale devant un jury comprenant professionnels et enseignants.

Le Mémoire : Rédigé par le candidat, il doit présenter le travail fourni par celui-ci pendant la durée de son contrat de travail.

La Soutenance s'appuie sur un diaporama et doit avant tout replacer le projet dans son contexte entreprise. Elle n'est surtout pas une copie du mémoire. Le jury attend la fin de la présentation pour poser ses questions et faire ses remarques.

En **ANNEXE 6**, vous trouverez les mentions spécifiques à votre formation, le cas échéant.

b. Droits et devoirs des alternants

Règles applicables en matière de santé et sécurité

L'alternant a un statut de salarié et doit respecter les règles en matière de santé et de sécurité applicables dans le milieu professionnel tant en entreprise que sur le lieu de formation (suivant règlement intérieur applicable).

Droits des alternants : Heures de cours considérées comme temps de travail, rémunération selon l'âge (au minimum 51% du SMIC ou SMC), la durée du contrat et le diplôme, remise d'une fiche de paie, prise en charge de certains frais selon la réglementation en vigueur, droit aux congés payés (acquis sur toutes les périodes contractuelles, et mobilisés qu'au cours des périodes en entreprise), à la protection sociale (maladie, maternité, accidents du travail) mais aussi proposition d'une mutuelle....

Devoirs des alternants : Respect des règles applicables dans l'entreprise (règlement interne et notamment règles d'hygiène et de sécurité) mais également celles applicables à l'IUT (règlement intérieur de l'UJM et de l'IUT, règlement intérieur du CFA pour les apprentis), avoir un comportement approprié, respecter les horaires de travail, l'assiduité aux enseignements, justifier des absences dans les délais...

Le contrat (ou la période d'apprentissage) s'exécute par alternance de périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Ces deux types de périodes sont assimilées à des périodes de « travail » effectif, l'apprenti est rémunéré et demeure sous le lien de subordination juridique qui le lie à son employeur. Toute absence de l'apprenti aux cours d'enseignement théorique impose au centre de formation théorique un signalement auprès de l'employeur. La journée d'absence injustifiée pourra alors être défalquée de la rémunération mensuelle de l'apprenti.

Information complémentaire sur : <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-l-iut-de-saint-etienne/alternance/l-apprenti.html> .

Des questions sur les aides sociales pour les apprentis ? Contactez le service formations et entreprises (cf. article B.).

Pour vous accompagner, cf. la charte de l'alternance (ANNEXE 3).

En tant qu'alternant :

L'assiduité est obligatoire et contrôlée pour toutes les formations par alternance.

Le manquement à l'obligation d'assiduité est un motif de rupture du contrat de travail avec l'employeur.

Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation.

▪ *Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'alternant (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.*

▪ *Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.*

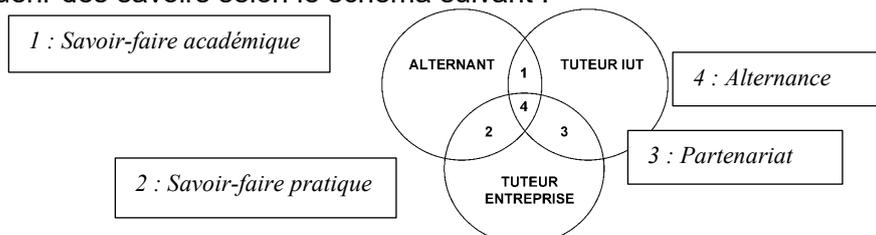
▪ *Les absences pour événements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.*

▪ *Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.*

▪ L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'Etudiant –salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'Etudiant – salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises.

c. Le partenariat Alternant/Entreprise/IUT :

Une formation par alternance repose sur un partenariat principalement destiné à faire acquérir des savoirs selon le schéma suivant :



Le lien entre la formation professionnelle dans l'entreprise et la formation technologique de l'IUT se fait à travers le livret numérique d'apprentissage. Ce dernier permettra à votre tuteur entreprise d'évaluer votre travail en entreprise, à l'IUT de suivre activement votre progression. **Il doit ainsi être renseigné et à jour au terme de la formation.** Il devra être régulièrement utilisé par votre tuteur entreprise pour faciliter la concertation avec vous-même et le tuteur IUT, notamment lors des entretiens communs réalisés au cours de la formation. Pour l'IUT, il permettra de noter les évolutions dans la nature du travail et dans la progression de l'alternant.

Accès à la plateforme pédagogique à distance pour les alternants

Les alternants ont la possibilité d'accéder librement à la plateforme à distance. Cet outil donne accès à de nombreuses informations sous la forme de fichiers téléchargeables depuis l'extérieur de l'IUT : programme pédagogique, calendrier, compte-rendu du comité de pilotage, recrutement, résultats aux examens, modalités pour la rédaction du rapport final, powerpoint et pdf de présentation de la formation, etc.

Plateforme pédagogique Moodle : Sur <https://mood.univ-st-etienne.fr/my/> → Indiquez vos identifiants : *login UJM et Mot de passe* → Choisissez votre espace de travail.

Accès aux documents pour les tuteurs entreprise

Les tuteurs entreprise ont la possibilité d'accéder aux documents expliquant le fonctionnement du diplôme (calendrier, consignes de rédaction du mémoire...), sur le livret numérique d'apprentissage ou en se connectant à un système de dépôt de fichiers (type drive). Un lien leur sera envoyé par mail dès le début de la formation (fin septembre).

5. Formation à l'international

Etudier à l'étranger, étudier les langues à l'IUT, venir étudier à Saint-Etienne ?

Le **service des relations internationales/langues** de l'IUT vous aide et vous accompagne dans vos démarches quel que soit votre cas.

Etudiant en B.U.T., vous aurez la possibilité d'effectuer votre stage dans le monde entier, de partir étudier une année entière ou en semestre dans une de nos universités partenaires dans la plupart des pays d'Europe, mais aussi en Asie, en Amérique du Sud, au Canada, et rencontrer des étudiants internationaux (voire les parrainer lors de leur arrivée en proposant votre candidature à jutri@univ-st-etienne.fr).

Côté langues, vous pouvez étudier différentes langues : anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, chinois, russe et suivre des cours en anglais dans votre spécialité, sans oublier la possibilité de passer des certifications en anglais et/ou en espagnol.



Venez découvrir toutes ses possibilités lors de notre semaine internationale du 14 au 18 octobre.

6. Les ressources pédagogiques

Pour tous les cours, des supports pédagogiques sont mis à disposition, soit sous forme de photocopiés, soit sur la plateforme de cours en ligne Moodle : Sur <https://mood.univ-st-etienne.fr/my/> → Indiquez vos identifiants : *login UJM et Mot de passe* → Choisissez votre espace de travail.

7. Les ressources de la bibliothèque

Les étudiants ont accès **à la bibliothèque de l'IUT** (bâtiment B – porte B408), aux horaires d'ouverture indiqués article B. Vous y trouverez :

Des espaces de travail pour tous vos besoins :

- L'Atelier et les Labs qui permettent le travail en groupe grâce à des équipements adaptés (espace de travail modulable, tableaux blancs, vidéoprojecteurs et écrans mobiles).
- La Salle de travail silencieuse pour un travail individuel.
- Et l'Espace salon qui offre un large choix de journaux, romans, bandes dessinées.

Une documentation technique et professionnelle :

- Les livres et revues spécialisés dans vos enseignements sont tous empruntables sur simple présentation de la carte d'étudiant.
- La documentation numérique est disponible sur la plateforme BRISE-ES.
- Vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques de l'Université Jean Monnet et du réseau BRISE (Bibliothèques de l'enseignement supérieur de Saint-Étienne et Bibliothèques municipales).

Un accompagnement vers une recherche d'information experte : L'équipe de bibliothécaires répond à vos questions documentaires et méthodologiques en lien avec vos enseignements (SAé, exposé...)

Informations et Actualités sur : <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/la-vie-de-campus/bibliotheque/actualites-de-la-bibliotheque.html>

8. Les ressources du SIMMAV

Les étudiants ont accès **au libre-service informatique** (bâtiment B – porte B425), aux horaires d'ouverture indiqués Article B.

N.B. : Validation de la charte informatique lors de l'activation du compte étudiant.

Les postes des salles informatiques sont à votre disposition pour tout travail rentrant dans le cadre de vos études à l'IUT. Dans ces salles, il est interdit de manger ou de boire, de jouer en ligne, de déplacer, débrancher ou dégrader le matériel, de chatter, d'installer et de supprimer des logiciels, d'utiliser les identifiants d'autrui.



Attention : Tout débranchement réalisé doit faire l'objet d'une remise à l'état initial avant son départ.

Vous avez besoin d'un conseil pour acheter un PC ? 2 configurations types vous sont proposées :

Standard (bureautique) Budget ~500€

Matériel	Nom	Commentaire
Processeur	Intel Core I3 AMD Ryzen 3	Eviter si possible les Intel Pentium, Intel Celeron et AMD Athlon
RAM	8 Go minimum	16 Go si possible
Stockage	256 Go SSD minimum	
OS	Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)	
Ecran	15 pouces, 1920x1080p	Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel prolongé

GMP (Station de travail) Budget ~1000€ ou plus

Matériel	Nom	Commentaire
Processeur	Intel Core i5 ou i7 AMD Ryzen 5 ou Ryzen 7	
RAM	8 Go minimum	
Carte Graphique	RTX 3050 minimum	
Stockage		
OS	Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)	
Ecran	15 pouces, 1920x1080p	Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel prolongé

Vérification de compatibilité pour les machines certifiées ici : <https://www.3ds.com/fr/support/materiel-certifie/configurations-materielles-et-logicielles/>

Utilitaire pour vérifier l'éligibilité : <https://www.3ds.com/fr/support/support-de-la-plate-forme-3dexperience-sur-le-cloud/eligibilite/>

Prêts à la demi-journée :

Vous venez au SIMMAV (libre-accès salle B425) muni de votre **carte-étudiant** et demandez à emprunter un ordinateur portable pour la demi-journée.

La réservation est effectuée par les agents d'accueil grâce à la **carte-étudiant**.

Chaque étudiant est responsable de l'ordinateur qu'il emprunte et est dans l'obligation de le rendre en parfait état. MERCI !



D'autres solutions sont proposées par l'UJM via :

MyUJM Etudiant > Onglet « *Tous les outils et services numériques pour vous* » > Les aides à l'équipement

Pour rappel, le SIMMAV ne prend pas en charge les ordinateurs personnels des étudiants (réparation, installation des logiciels, ...).

Mais l'UJM propose un tutorat numérique accessible du Lundi au Vendredi pour vous aider au numéro 04 77 42 17 86 ou via :

MyUJM Etudiant > Onglet « *Tous les outils et services numériques pour vous* » > Le tutorat numérique : <https://tne.univ-st-etienne.fr/>.

Attention : *En référence au règlement intérieur et à la charte informatique, tout non-respect des règles d'usage numérique et du matériel mis à disposition (ordinateurs, petits matériels...) sera sanctionné et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire (qui peut conduire l'étudiant défaillant à une éviction pendant un certain nombre d'années à sa présentation à quelconque examen).*

9. Offres de stage et d'emploi

Pour accéder à des **offres ciblées**, offres nationales, offres provenant d'anciens étudiants ainsi que de nombreux contenus d'aide à vos recherches et postuler directement en ligne,

créer des alertes mail en fonction de vos recherches... rejoignez le **Career Center** de l'université Jean Monnet.

Pour vous inscrire : <https://univ-st-etienne.jobteaser.com/> ou sur l'application Job Teaser (Google Play ou Apple Store) ; utilisez impérativement votre adresse mail @etu-univ-st-etienne.fr et choisissez un mot de passe différent de celui de l'Université.

Les **offres de stage** sont diffusées par voie d'affichage ou par mail dans les départements.

10. Règlement général des études

Le règlement général des études (RGE) est disponible sur l'intranet des étudiants :
<https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html>.

Les étudiants doivent, dès le début de l'année universitaire, prendre connaissance du règlement des études de l'Université Jean Monnet en vigueur et approuvé par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et du calendrier qui s'appliquent à leur formation.

11. Réclamations

En complément du règlement général des études :

Pour toute réclamation concernant les études, la vie dans le département, un mail peut être adressé au.à la chef.fe de département ou à la direction à l'adresse iutse-qualite@univ-st-etienne.fr.

Toute réclamation et recours amiable concernant les propositions de la commission du département ou les décisions du jury, peut être faite par mail au directeur (iut-ste@univ-st-etienne.fr) et au.à la chef.fe de département.

L'IUT est, au titre de sa démarche qualité, certifié NF Service Formation (norme AFNOR NF214). Pour toute réclamation, une réponse sera apportée dans les 10 jours ouvrés.

Nos formations répondent aux exigences de qualité définies par le Référentiel National Qualité : Qualiopi.

H. LES ACCES A L'IUT et la SECURITE

1. Accès aux locaux universitaires

L'accès aux locaux universitaires peut donner lieu à vérification de la qualité d'étudiants à tout moment (vérification de la carte d'étudiants). Pour des raisons de sécurité, les bâtiments sont sous contrôle d'accès (ouverture avec la carte multiservice).

Horaires d'ouverture de l'IUT : 7h15 à 19h00 hors vacances scolaires. Il est interdit de rester dans les salles en dehors de ces horaires.

Horaires d'ouverture du parking étudiants : 7h30 à 19h30 hors vacances scolaires. Les véhicules ne doivent pas rester sur le parking hors ces horaires. Le respect de ce lieu, des personnes et des véhicules est impératif, les incivilités mettant en danger les personnes et/ou véhicules seront sanctionnées et le parking fermé.

Le **centre de vie** et le **patio extérieur** vous accueillent pour les repas (distributeurs automatiques, micro-ondes...), les moments conviviaux (piano à votre disposition) mais également pour vos instants « boulot » en individuel ou en groupe.

L'utilisation des locaux et des équipements doit se faire dans un **respect de tous** (cf. règlement intérieur) et le **tri des déchets** impérativement respecté.

Vous trouverez également **vélos chargeurs, babyfoot et table de ping-pong** : balles, raquettes sont en prêt à l'accueil de l'IUT (contre carte d'étudiant).

2. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.



Alarme incendie :

Dès le retentissement de l'alarme incendie, l'évacuation doit être immédiate par les issues de secours les plus proches, vers l'extérieur et se dérouler dans le calme.

Si vous êtes en présence d'une personne handicapée, aidez-la et favorisez la sortie de plain-pied.

Des plans d'évacuation sont disposés dans les circulations.

Travail en atelier – laboratoire – salle spécifique :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

Les informations spécifiques au département sont en ANNEXE 4.

3. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT

Si vous devez organiser des activités ou manifestations au sein de l'IUT, la direction doit absolument être informée par mail à iut-ste@univ-st-etienne.fr (votre tuteur devant être en copie du mail) en explicitant très précisément le projet, le contexte et les besoins :

- dans les 7 jours avant la manifestation pour des récoltes de fond, sur la base du formulaire que vous trouverez sur l'intranet des étudiants (<http://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants-de-l-iut-de-saint-etienne.html>) ;
- au minimum 1 mois avant la date prévue pour des manifestations type remise de prix...

Pour tout événement qui met en jeu l'image de l'IUT ou qui, en raison des personnalités invitées, requiert la présence de la directrice ou de son représentant, il est impératif d'une part de fixer la date au regard de l'agenda de la directrice et d'autre part de prendre rendez-vous avec le chargé de mission communication (iutcom@univ-st-etienne.fr).

Rappel : Dans le cadre de cette activité, le DROIT À L'IMAGE, droit pour toute personne de maîtriser l'utilisation de son image, doit être respecté.

I. LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT

Extrait du règlement intérieur :

Les dispositions sont applicables en sus du règlement intérieur de l'université, à l'ensemble des usagers, des personnels, et plus généralement, à toute personne physique ou morale présente à quelque titre que ce soit dans les locaux de l'IUT.

Comportement : *Le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. En particulier, ce respect mutuel et cette civilité se traduisent par l'obligation d'arriver à l'heure, par une tenue correcte, par un comportement discret dans l'enceinte de l'Institut, par l'obligation de tenir propres et en ordre les locaux mis à disposition, et par l'interdiction de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans les locaux d'enseignement (y compris les salles en libre-service).*

Activités : *Aucune activité ne peut se dérouler sur le domaine de l'IUT ou empiéter sur celui-ci si elle n'a fait l'objet d'une décision d'autorisation prise par la direction. Les demandes d'autorisation d'activités devant se dérouler dans les locaux de l'IUT doivent être présentées à la direction au moins 7 jours avant le début de la date d'effet envisagée par le demandeur.*

Informatique : *L'utilisation des salles informatiques est strictement réservée à des fins pédagogiques. Toute utilisation à des fins illégales et toute violation de la charte informatique peut donner lieu à l'interdiction d'accès aux salles libre-service de l'IUT, sans préjudice des poursuites pénales.*

Affichage : Tout affichage au sein de l'IUT, hors panneaux d'affichage spécifiques est prohibé, sauf autorisation de la Direction.

Traitement des déchets : Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet selon les tris mis en place au sein de l'IUT. Il est interdit d'abandonner bouteilles, canettes, gobelets et emballages sur les pelouses.

Trouble à l'ordre public : En vertu de l'article L811-4 du code de l'éducation nationale, tout acte de bizutage, de violence, de menace, d'atteinte sexuelle, tout acte humiliant ou dégradant et tout harcèlement est interdit. En outre, il peut donner lieu à sanction disciplinaire et à l'engagement de poursuite pénale.

Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions. En vertu du décret du 31 juillet 1985 relatif au maintien de l'ordre dans les enceintes universitaires, en cas de désordre ou de menace de désordre, les enseignements peuvent être suspendus et l'accès aux locaux de l'IUT interdit.

Les jeux de ballons et autres activités sportives non encadrées par du personnel qualifié sont interdits dans l'enceinte de campus.

Sanctions : L'inscription à l'IUT implique l'acceptation et le respect de son règlement intérieur. Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur de l'IUT et de celui de l'Université, pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre de l'étudiant défaillant.

J. DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE

Les textes ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité sur l'intranet étudiant : <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html>

- le règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) et notamment ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;
- le règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;
- le règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 ;
- les statuts de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 et le Conseil d'Administration de l'université du 13 mars 2023 ;
- la charte informatique ;
- la charte de l'alternance.

K. ANNEXES

ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE

ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE – CFA DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT

ANNEXE 5. PLANNING DE LA FORMATION

ANNEXE 6. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

ANNEXE 7. SPECIFICITES DU DIPLOME

ANNEXE 8. CESSION DE DROIT A L'IMAGE / ENGAGEMENT ETUDIANT

ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE



Formation

Dans le cadre de sa politique Qualité « **NF SERVICE FORMATION** » (norme AFNOR NF214), l'IUT prend les engagements suivants :



A destination du public, de nos apprenants (étudiants, alternants, ...), nos entreprises partenaires, nos collaborateurs. L'IUT s'engage à:

Communiquer une information complète et actualisée sur nos formations
Proposer et dispenser des formations et des méthodes d'apprentissage innovantes adaptées aux besoins des apprenants et des entreprises
Déployer les moyens de suivi et de communication nécessaires à l'évaluation et/ou l'acquisition de compétences tout au long du parcours des apprenants
Développer la complémentarité de la formation en IUT et en entreprises en cohérence avec le projet professionnel des apprenants
Veiller à l'intégration dans un collectif universitaire et à la qualité de vie au travail des équipes pédagogiques et administratives de l'IUT
Fournir un campus écoresponsable favorable aux initiatives de responsabilité sociétale
Assurer l'intégration et l'accompagnement des publics spécifiques (handicap, sportifs de haut niveau, ...) par un accompagnement individualisé
Faciliter et accompagner les mobilités internationales

ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DU RESEAU

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des étudiants par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Le réseau informatique de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet.

Pour accéder aux services informatiques, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

1 Principes à respecter :

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, modifier ou supprimer les dispositifs de sécurité ou de gestion installés sur les postes de travail ou les équipements.

3/ Licéité du contenu échangé

a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

* L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation.

* Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde.

* Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des oeuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces oeuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

b. Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

Chaque utilisateur, qui est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques, s'engage à respecter les règles de déontologie informatique et notamment à ne pas masquer sa véritable identité ou utiliser des comptes autres que les siens. Aucun message ne saurait ainsi être envoyé sous couvert de l'anonymat.

Les usagers ne sauraient créer leur propre liste de diffusion, pour l'envoi en nombre de messages électroniques à la communauté universitaire, sans avoir préalablement recueilli le consentement des personnes concernées ou aviser celles-ci de leur droit d'opposition à une telle utilisation.

1/ Finalité de l'utilisation

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et inaccessibles. Cet accès est à des fins professionnelles, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des tiers.

2/ Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. De même, la retransmission des messages malveillants, des chaînes, même sous l'apparence d'un but humanitaire est strictement interdite.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

* s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.

* utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.

* appliquer les recommandations de sécurité de l'établissement qui permet le raccordement,

* signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

* ne pas installer des logiciels sous licence dont les droits n'auraient pas été acquittés.

Informatique et libertés : La création de tout fichier contenant des informations nominatives personnelles doit faire l'objet d'une déclaration : <http://cil.univ-st-etienne.fr>

c. Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

4/ Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement :

- à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,

- à ne pas intercepter les communications entre tiers.

Les fichiers et messages d'un étudiant conservés sur un microordinateur ou sur un serveur sont à usage professionnel, ils doivent être laissés à disposition du service d'enseignement en cas de départ et le responsable peut y accéder en cas d'absence de l'intéressé. Chacun peut disposer d'un espace pour son usage personnel, il lui appartient alors de classer les fichiers ou messages dans un dossier « personnel » ou d'indiquer dans l'objet du message la mention « personnel ». L'accès à ce répertoire ne sera pas possible hors « risque ou événement particulier ».

II Sanctions encourues :

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès aux ressources informatiques.

Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE – CFA DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

L'IUT a à cœur de former et accompagner ses étudiants et alternants vers l'insertion professionnelle. A ce titre, il définit la présente charte pour ses formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) comme suit :

Les engagements de l'alternant

Je m'engage auprès de l'entreprise à :

- *M'investir dans l'équipe de professionnels qui me reçoit ;*
- *Effectuer les missions qui me sont confiées ;*
- *Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (règlement intérieur, horaires, locaux, équipements et matériel mis à ma disposition) ;*
- *Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail ;*
- *Rendre compte à mon employeur et/ou maître d'apprentissage de mes activités dans l'établissement de formation ;*
- *Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.*

Je m'engage auprès de l'IUT de Saint-Etienne :

- *À être assidu en formation pendant la durée de mon contrat de travail tant chez mon employeur que dans l'établissement de formation ;*
- *À répondre aux enquêtes faites par l'IUT pendant et après ma formation.*
- *M'investir totalement dans ma formation ;*
- *Rendre compte à l'IUT de mes activités en entreprise ;*
- *Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à ma disposition ;*
- *Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.*

Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise

Nous nous engageons auprès de l'IUT à :

- *Respecter le calendrier de formation dans l'établissement de formation ;*
- *Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;*
- *Contribuer à la progression pédagogique de l'apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie ;*
- *Être en lien régulier avec le tuteur IUT, par contact direct et en utilisant les documents et outils mis à disposition par l'IUT.*

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- *Faciliter son intégration en lui donnant un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions ;*
- *Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme préparé ;*
- *Veiller au suivi de sa formation, notamment en participant aux rencontres organisées par l'IUT et/ou le CFA et en complétant le carnet de liaison ;*
- *Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité.*

Les engagements de l'IUT et du CFA

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- *Dispenser la formation générale, technologique et pratique à laquelle l'alternant et l'entreprise ont souscrit, et qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle ;*
- *L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés ;*

- *Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents et outils de suivi.*

Nous nous engageons auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise à :

- *Analyser les tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail pour proposer les adaptations, le cas échéant, de la formation dispensée à l'IUT ;*
- *Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;*
- *Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'alternant de la formation à l'IUT et alerter sur les difficultés éventuelles ;*
- *Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'alternant en entreprise et prévenir une rupture du contrat.*
- *L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;*
- *L'accompagner dans son orientation ;*
- *En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat.*

Le CFA et l'établissement de formation sont garants du niveau de qualité des formations dispensées selon le référentiel national de qualité Qualiopi. Le CFA s'assure que les critères qualité soient respectés au sein de l'établissement de formation. Le CFA est porteur de la certification qualité pour toutes les formations en alternance relatives aux partenariats en place. Le CFA et l'établissement de formation s'engagent à respecter l'ensemble des critères de qualité définis par la matrice de responsabilité Qualiopi.

ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT

Vous entrez au département Mesures physiques en formation professionnalisante pour cette nouvelle année universitaire. Par le biais de rencontres avec des industriels, de conférences, de stages et de TD, vous allez découvrir les métiers auxquels vous pourrez vous destiner. Ceux-ci nécessitent des savoir-faire mais aussi de nombreux savoir-être.

Votre attitude, votre comportement vont donc avoir une importance capitale durant votre formation.

Notre vie à l'IUT s'articule autour de quatre grands thèmes :

Le Travail - La Convivialité - Le Dialogue - Le Respect

Nous **Travaillons** dans un climat sérieux mais **Convivial**, c'est l'affaire de tous, et c'est pour cela qu'il fait bon vivre en M. P.

Le **Dialogue** est toujours ouvert avec le personnel ou les professeurs, il ne faut pas hésiter à soulever les problèmes ou à poser les questions qui vous préoccupent.

Enfin le **Respect**, c'est d'abord :

- le Respect des personnes (étudiants, personnels ou enseignants),
- le Respect du matériel qui vous est confié,
- le Respect des locaux qui vous abritent, et enfin
- le Respect des règles de vie que nous nous sommes fixées.

Bonne Scolarité et Bonne Réussite en M. P.

Horaire d'ouverture au public du secrétariat (hors vacances scolaires)

	Matin	Après-Midi
Lundi	7h45-12h45	13h30-16h30
Mardi	7h45-12h45	13h30-16h30
Mercredi	7h45-12h45	13h30-16h30
Jeudi	7h45-12h45	13h30-16h30
Vendredi	7h45-12h45	13h30-16h30

Les personnels, l'équipe pédagogique :

<i>Direction du département</i>		
Fonctions	NOM Prénom	Contact
Cheffe de département	CLERC Muriel	Bâtiment C - porte 204 04 77 46 34 42 muriel.clerc@univ-st-etienne.fr

<i>Personnel non enseignant</i>		
Fonctions	NOM Prénom	Contact
Assistante de département <i>Gestion des BUT en formation initiale</i>	BACHER Edmée	Bâtiment C - porte 208 04 77 46 34 41 edmee.bacher.leclercq@univ-st-etienne.fr
Assistante de département <i>Gestion des BUT en alternance et du CITISE</i>	GIUNTA Blandine	Bâtiment C - porte 208 04 77 46 34 51 blandine.giunta@univ-st-etienne.fr

Ingénieur chimie <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i>	PIOT Alain	Bâtiment C - porte 213 04 77 46 33 57 alain.piot@univ-st-etienne.fr
Technicienne chimie	DUFAUT Sophie	Bâtiment C - porte 213 04 77 46 34 46 sophie.dufaut@univ-st-etienne.fr
Technicien physique <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i> Assistant de prévention	JACQUIN David	Bâtiment C - porte 117 04 77 46 34 47 david.jacquin@univ-st-etienne.fr

<i>Personnel enseignant permanent</i>		
Spécialités / Responsabilités	NOM Prénom	Contact
Informatique S1 Projets techniques S2 Responsable du BUT2 et 3 parcours MAE en alternance	BONNEFOY Laurent	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 60 laurent.bonnefoy@univ-st-etienne.fr
Acoustique et vibration S3 TP Chaîne de Mesure S4 Responsable des stages	BORDES Guilhem	Bâtiment C - porte 200 04 77 46 34 53 guilhem.bordes@univ-st-etienne.fr
Mathématiques Métrologie S2/S3/S5/S6	CLERC Muriel	Bâtiment C - porte 204 04 77 46 34 42 muriel.clerc@univ-st-etienne.fr
Projets S1 Chimie S2 Directrice des études BUT1 <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i>	CROUZET Laure	Bâtiment C - porte 206 04 77 46 34 56 laure.crouzet@univ-st-etienne.fr
Informatique, électronique, Métrologie	DADOENKOVA Yuliya	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 60 yuliya.dadoenkova@univ-st-etienne.fr
Anglais <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i> Correspondante Relations Internationales	DANIERE Gaëlle	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 57 gaelle.daniere@univ-st-etienne.fr
Matériaux	DONNET Christophe	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 49 christophe.donnet@univ-st-etienne.fr
Matériaux, Vide S3	GARRELIE Florence	Bâtiment B - porte 100 04 77 46 34 44 florence.garrelie@univ-st-etienne.fr
Optique ondulatoire S3 TP Mécanique des fluides et vide S3	GOUTALAND François	Bâtiment C - porte 204 04 77 46 34 42 muriel.clerc@univ-st-etienne.fr
TP Optique S2/S3 Responsable BUT 3 parcours MCPC en alternance Responsable DU TECHVIMAT	HUBERT Christophe	Bâtiment C - porte 202 04 77 46 34 44 christophe.hubert@univ-st-etienne.fr
TP Pilotage d'instrument Traitement du signal	JOURLIN Yves	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 50 yves.jourlin@univ-st-etienne.fr

TP Matériaux S2/S3/S4 Projets MCPC Directrice des études BUT2 Co-responsable DU TECHVIMAT Responsable BUT 3 parcours TI <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i>	LOIR Anne-Sophie	Bâtiment C - porte 206 04 77 46 34 59 anne.sophie.loir@univ-st-etienne.fr
Capteurs et métrologie S1 Thermodynamique Optique, Mécanique S2 Directeur adjoint de l'IUT	MARCONNET Laurent	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 59 laurent.marconnet@univ-st-etienne.fr
Electricité S1 Electronique S2 Conditionnement du signal S3	MARRAKCHI Ghanem	Bâtiment B - porte 219 04 77 46 34 49 ghanem.marrakchi@univ-st-etienne.fr
TP Chimie S1 Atomistique S1 Référente Poursuite d'études	MARTIN Isabelle	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 57 isabelle.martin@univ-st-etienne.fr
Electricité S1 TP Electronique S2 PPP S1/S2 Référente Communication	PAYET-GERVY Béatrice	Bâtiment C - porte 222 04 77 46 34 50 beatrice.payet@univ-st-etienne.fr
Dessin, conception - TP DAO S1 Responsable DU AVTECH Responsable BUT 3 parcours MAE/TI en alternance	PERRIN Nans	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 49 nans.perrin@univ-st-etienne.fr
TP Conditionnement des signaux Compatibilité Electromagnétique Projets TI/MAE	PEYROT Pascal	Bâtiment C - porte 200 04 77 46 34 52 pascal.peyrot@univ-st-etienne.fr
Capteurs de température Transferts Thermiques S2 TP Mécanique S2 Responsable CITISE	PICHON Olivier	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 59 olivier.pichon@univ-st-etienne.fr
Mécanique des fluides S3 Chaîne de mesure S4	ROGEMOND François	Bâtiment B - porte 219 04 77 46 34 58 francois.rogemond@univ-st-etienne.fr
Physicochimie <i>Sauveteur Secouriste du Travail</i>	VOCANSON Francis	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 49 francis.vocanson@univ-st-etienne.fr

Des chargés d'enseignement vacataires professionnels complètent l'équipe pédagogique.

REGLES DE SECURITE PARTICULIERES AU DEPARTEMENT :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

ANNEXE 5. PLANNING

1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} années de BUT en formation initiale

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Rentrée Semestres	04/09/2024	03/09/2024	16/09/2024
Vacances toussaint	Du 26/10/2024 au 03/11/2024		Du 19/10/2024 au 03/11/2024
Vacances de Noël	Du 21/12/2024 au 05/02/2025		
Vacances de février	Du 22/02/2025 au 09/03/2025		-
Vacances de printemps	Du 26/04/2025 au 04/05/2025	-	-
Stages Obligatoires		Du 14/04/2025 au 27/06/2025	06/01/2025 au 03/02/2025 17/02/2025 au 04/05/2025
Commission de validation S1, S3 et S5	23/01/2025	23/01/2025	10/03/2025
Commission IUT S1, S3 et S5	07/02/2025		13/03/2025
Commission de validation S2, S4 et S6	26/06/2025	25/06/2025	26/06/2025
Jury S2, S4 et S6	03/07/2025		

2^{ème} année de BUT en alternance (MAE)

BUT 2 Mesures Physiques
Parcours Mesures et Analyses Environnementales (MAE)
Promotion 2024-2026

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30 : pont de l'Ascension (IUT fermé)

JUIN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOUT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

* 8 Juin : Lundi de Pentecôte (IUT fermé)

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			



Journée de rentrée :	09.09.2024
Date retour dossier entreprise :	13.08.2025
Commission de département :	04.09.2025
Jury :	11.09.2025

Périodes de vacances universitaires :		
Évacuation	du 29/10/24	au 03/11/24
Noël	du 21/12/24	au 05/01/25
Évacuation	du 01/03/25	au 09/03/25
Week-end	du 29/04/25	au 04/05/25
Évacuation	du 29/05/25	au 30/05/25
Évacuation	du 19/07/25	au 17/08/25

BUT 2 Mesures Physiques
Parcours Mesures et Analyses Environnementales (MA E) + DU AVTECH
Promotion 2024-2026

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30: pont de l'Ascension (IUT fermé)

JUIN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

* 9 Juin : Lundi de Pentecôte (IUT fermé)

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOUT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

	Jour férié
	Présence IUT
	Soutenance

Journée de rentrée :	09/09/2024
Date retour d'acier entreprise :	13/08/2025
Commission de département :	04/09/2025
Jury :	11/09/2025

Bourne des vacances universitaires :		
tourant	du 29/10/24	au 03/11/24
nov	du 21/12/24	au 05/01/25
mar	du 01/03/25	au 09/03/25
vacances universitaires	du 29/04/25	au 04/05/25
vacances universitaires	du 29/05/25	au 30/05/25
vacances universitaires	du 19/07/25	au 17/08/25

3ème année de BUT en alternance



CALENDRIER 2024-2025

**BUT 3 Mesures Physiques
Parcours Matériaux et Contrôles Physico-Chimiques (MCPC)
+ DUTECHVIMAT**

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30: pont de l'Ascension (IUT fermé)

JUIN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOÛT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

*9 Juin : Lundi de Pentecôte (IUT fermé)

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

 Jour férié
 Présence IUT
 Soutenance

Dates de vacances universitaires
en attente de validation officielle

Journée de rentrée :	16/09/2024
Date retour des étudiants en entreprise :	22/08/2025
Commission de département :	04/09/2025
Jury :	11/09/2025

Pour connaître vos vacances universitaires :		
Travaux	du 26/10/24	au 03/11/24
Noël	du 21/12/24	au 05/01/25
Noël	du 01/03/25	au 09/03/25
Vacances estivales	du 26/04/25	au 04/05/25
Anniversaire	du 29/05/25	au 30/05/25
Vacances estivales	du 19/07/25	au 17/08/25

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
28 Avenue Léon Jouhaux - CS 92320
42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2
(+33) 04 77 46 33 00 // iut.ste@univ-st-etienne.fr



BUT 3 Mesures Physiques
Parcours Mesures et Analyses Environnementales (MAE)
Promotion 2023/2025

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30 : pont de l'ascension (IUT fermé)

JUIN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOÛT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

*9 Juin : Lundi de Pentecôte (IUT fermé)

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

 Jour férié
 Présence IUT
 Soutenance

Journée de rentrée :	23/09/2024
Date retour dossier entreprises :	26/09/2025
Commission de département :	04/09/2025
Jury :	11/09/2025
Pour mémoire, vacances universitaires :	
Octobre	du 26/10/24 au 03/11/24
Nov	du 21/12/24 au 05/01/25
Jan	du 01/03/25 au 09/03/25
Présence	du 26/04/25 au 04/05/25
Présence	du 29/05/25 au 30/05/25
Présence	du 19/07/25 au 17/08/25

BUT 3 Mesures Physiques
Parcours Mesures et Analyses Environnementales (MAE)
+ DU AVTECH
Promotion 2023/2025

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30: pont de l'ascension (IUT fermé)

JUN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

*9 Juin : Lundi de Pentecôte (IUT fermé)

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOÛT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

	Jour férié
	Présence IUT
	Soutenance

Journée de rentrée :	09/09/2024
Date retour dossier entreprise :	28/09/2025
Commission de département :	04/09/2025
Jury :	11/09/2025

Pour mémoire, vacances universitaires :		
Janvier	du 26/10/24	au 03/11/24
Février	du 21/12/24	au 05/01/25
Mars	du 01/03/25	au 09/03/25
Printemps	du 26/04/25	au 04/05/25
Fin d'année	du 29/05/25	au 30/05/25
Été 2025	du 19/07/25	au 17/08/25

BUT 3 Mesures Physiques
Parcours Techniques Instrumentales (TI)
+ DUAVTECH

SEPTEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DECEMBRE 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

JANVIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

FEVRIER 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MARS 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AVRIL 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

MAI 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

29-30: pont de l'ascension (JUT fermé)

JUIN 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
2	3	4	5	6
9*	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

JUILLET 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AOÛT 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

* 8 Juin : Lundi de Pentecôte (JUT fermé)

SEPTEMBRE 2025				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			



Journée de rentrée :	09/09/2024
Date retour d'occlusion entreprise :	26/08/2025
Commission de département :	04/09/2025
Jury :	11/09/2025

Bourrages vacances universitaires :		
vacances	du 29/10/24	au 03/11/24
nov	du 21/12/24	au 05/01/25
mar	du 01/03/25	au 09/03/25
vacances institut	du 29/04/25	au 04/05/25
vacances	du 29/05/25	au 30/05/25
vacances IUT 2025	du 19/07/25	au 17/08/25

Bachelor Universitaire de Technologie S3/S4 - parcours Mesures et analyses environnementales (FI)

SEMESTRE 3		SAÉ							Ressources													
		Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 3.01 : Mettre en oeuvre le conditionnement de signal et le pilotage d'instrument	SAÉ 3.02 : Mettre en oeuvre les techniques de caractérisation des matériaux	SAÉ 3.MAE.03 : Déployer des méthodes de mesure dans le domaine de l'environnement	SAÉ 3.04 : Construire un projet en instrumentation	Portfolio	R3.01 Anglais 3	R3.02 Culture Com 3	R3.03 PPP 3	R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	R3.05 Optique ondulatoire et Optronique	R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux techniques du vide	R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	R3.08 Métrologie, qualité et statistiques	R3.09 ELECTROMAGNETISME et CEM	R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage d'instruments	R3.11 Matériaux et résistance des matériaux	R3.12 Techniques spectroscopiques	
Mener une campagne de mesures	UE 3.1	66,0	6,0	0,45	8,0	8,0	10,0	4,0		2,5	2,0	1,5	6,0	7,0	10,0	3,0		4,0				
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 3.2	58,0	6,0	0,52	8,0	8,0	10,0	4,0		2,5	2,0	1,5					22,0					
Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 3.3	67,0	6,0	0,45	24,0			6,0		2,5	2,0	1,5	5,0	9,0				10,0	7,0			
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 3.4	51,0	6,0	0,41		17,0		4,0		2,5	2,0	1,5		4,0						6,0	14,0	
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 3.5	58,0	6,0	0,41			18,0	6,0		2,5	2,0	1,5		7,0	5,0			6,0			10,0	
Total		300			40,0	33,0	38,0	24,0	0,0	12,5	10,0	7,5	11,0	20,0	17,0	8,0	22,0	20,0	7,0	6,0	24,0	
Heures de CM en présentiel								1,0	1,0			1,0	9,0	11,0	10,0	8,0	10,0	9,0	10,0	10,0	8,0	
Heures de TD en présentiel								2,5	1,0	13,0	7,0	7,0	13,5	16,5	15,0	12,0	15,0	13,0	16,0	15,0	12,0	
Heures de TP en présentiel					36,0	21,0	24,5	6,0	2,0	12,0	12,0	8,0	12,0	24,5	24,5		21,0	21,0			21,0	
Projets					15,0	15,0	40,0	40,0	10,0													

SEMESTRE 4		SAÉ							Ressources									
		Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 4.01 : Mettre en oeuvre une chaîne d'instrumentation associant mesure, régulation et pilotage	SAÉ 4.02 : Concrétiser un projet en mesures	SAÉ 4.MAE.03 Mesures en Energie et environnement	Stage	Portfolio	R4.01 Anglais 4	R4.02 Culture Com 4	R4.03 PPP 4	R4.04 Electronique numérique	R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	R4.06 Energie et environnement	R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et électrochimiques	R4.08 RENFORCEMENT en Energie et environnement	
Mener une campagne de mesures	UE 4.1	63,0	6	0,52	3,0	4,0	4,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	6,0	4,0	6,0	8,0		
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 4.2	55,0	6	0,60	3,0	4,0	4,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	6,0	6,0	5,0	5,0		
Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 4.3	63,0	6	0,59	11,0	4,0		20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	12,0	8,0				
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 4.4	49,0	5	0,51		3,0		20,0	2,0	2,5	2,5	1,0				18,0		
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 4.5	71,0	7	0,52		5,0	10	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0		12,0	6,0	10,0		
Total		301	30		17,0	20,0	18,0	100,0	10,0	12,5	12,5	5,0	18,0	18,0	23,0	37,0	10,0	
Heures de CM en présentiel									1,0			6,0	6,0	6,0	8,0	6,0		
Heures de TD en présentiel						2,0			1,0	6,0	6,0	5,0	6,0	6,0	9,0	12,0	9,0	
Heures de TP en présentiel					16,0	15,0	21,0		2,0	4,5	4,5		3,0	3,0	12,0	21,0		
Projets					25,0	40,0			10,0									

Bachelor Universitaire de Technologie S3/S4 - parcours Techniques d'instrumentation (FI)

SEMESTRE 3			SAÉ						Ressources													
			Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 3.01 Mettre en œuvre le conditionnement de signal et le pilotage d'instrument	SAÉ 3.02 : Mettre en œuvre les techniques de caractérisation des matériaux	SAÉ 3.03 Mesurer et exploiter des données dans le domaine de l'environnement	SAÉ 3.04 Construire un projet en techniques d'instrumentation	Portfolio 3	R3.01 Anglais 3	R3.02 Culture et Communication 3	R3.03 PPP 3	R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	R3.05 Optique ondulatoire et Optique	R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux techniques du vide	R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	R3.08 Métrologie, qualité et statistiques	R3.09 ELECTROMAGNETISME ET CEM	R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage d'instruments	R3.11 Matériaux et résistance des matériaux	R3.12 Techniques spectroscopiques
Mener une campagne de mesures	UE 3.1	66,0	6,0	0,45	10,0	8,0	8,0	4,0		2,5	2,0	1,5	6,0	7,0	10,0	3,0		4,0				
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 3.2	58,0	6,0	0,52	10,0	8,0	8,0	4,0		2,5	2,0	1,5					22,0					
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 3.3	67,0	6,0	0,45	24,0			6,0		2,5	2,0	1,5	5,0	9,0				10,0	7,0			
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 3.4	51,0	6,0	0,41		17,0		4,0		2,5	2,0	1,5		4,0						6,0	14,0	
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 3.5	58,0	6,0	0,41			18,0	6,0		2,5	2,0	1,5			7,0	5,0		6,0				10,0
Total		300			44,0	33,0	34,0	24,0	0,0	12,5	10,0	7,5	11,0	20,0	17,0	8,0	22,0	20,0	7,0	6,0	24,0	
Heures de CM en présentiel								1,0	1,0		1,0	1,0	9,0	11,0	10,0	8,0	10,0	9,0	10,0	10,0	8,0	
Heures de TD en présentiel								2,5	1,0	13,0	7,0	7,0	13,5	16,5	15,0	12,0	15,0	13,0	16,0	15,0	12,0	
Heures de TP en présentiel					36,0	21,0	24,5	6,0	2,0	12,0	12,0	8,0	12,0	24,5	24,5		21,0	21,0				21,0
Projets					35,0	15,0	20,0	40,0	10,0													

SEMESTRE 4			SAÉ						Ressources													
			Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 4.01 Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation associant mesure, régulation et pilotage	SAÉ 4.02 Concrétiser un projet en mesures	SAÉ T1.03 Mesures acoustiques et vibratoires	Stage	Portfolio	R4.01 Anglais 4	R4.02 Culture Com 4	R4.03 PPP 4	R4.04 Electronique numérique	R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	R4.06 Energie et environnement	R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et électrochimiques	R4.08 RENFORCEMENT Acoustique et mécanique vibratoire				
Mener une campagne de mesures	UE 4.1	63,0	6	0,52	3,0	4,0	4,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	6,0	4,0	6,0	8,0						
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 4.2	55,0	6	0,60	3,0	4,0	4,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0		6,0	5,0	5,0						
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 4.3	77,0	7	0,53	8,0	5,0	6,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0	12,0	8,0			10,0					
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 4.4	49,0	5	0,51		3,0		20,0	2,0	2,5	2,5	1,0				18,0						
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 4.5	56,0	6	0,57		4,0	6,0	20,0	2,0	2,5	2,5	1,0		12,0	6,0							
Total		300	30		14,0	20,0	20,0	100,0	10,0	12,5	12,5	5,0	18,0	18,0	23,0	37,0	10,0					
Heures de CM en présentiel									1,0				6,0	6,0	6,0	8,0	6,0					
Heures de TD en présentiel						2,0			1,0	6,0	6,0	5,0	9,0	9,0	9,0	12,0	9,0					
Heures de TP en présentiel					16,0	15,0	21,0		2,0	4,5	4,5		3,0		12,0	21,0						
Projets					25,0	40,0			10,0													

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6 - parcours Matériaux et contrôles physico-chimique en alternance

SEMESTRE 5				SAE			Ressources									
	Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 5.MPC01 Mettre en oeuvre des méthodologies et une instrumentation appropriée pour l'analyse physico-chimique et la caractérisation des matériaux	SAE 5.MPC02 Construire un projet complexe et sous contraintes dans le domaine des mesures pour le contrôle physico-chimique et les matériaux	SAE 5.MPC03 Technique du Vide et Matériaux	Portfolio	RS 01 Anglais 5	RS 02 Culture Communication 5	RS 03 PPE 3	RS 04 Outils mathématiques avancés	RS.MPC05 Méthodologie et Instr un entai on pour l'analyse physico-chimique et la caractérisation des matériaux	RS 06 Métrologie et qualité 1	RS.MPC07 Etude de matériaux avancés		
Coefficients par module et par U.E.																
Mener une campagne de mesures	UE 5.1	123	12	0,40	15	10	20	4	4	4	4	4	25	8	25	
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 5.2	58	6	0,59	15	10	5	4	4	4	4	4	8			
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 5.3	119	12	0,41	15	10	20	4	4	4	4	4	25	4	25	
Total		300	30		45	30	45	12	12	12	12	12	50	20	50	
Heures de CM en présentiel													2,0	10,0	4,0	10,0
Heures de TD en présentiel								3,0	7,0	7,0	8,0	7,0	43,0	14,0	65,0	
Heures de TP en présentiel					20,0		20,0		6,0	6,0	6,0		20,0	12,0		
Projets					30,0	30,0		10,0								

SEMESTRE 6				SAE			Ressources						
	Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 6.MPC01 Concevoir des méthodologies spécifiques d'analyse et de caractérisation pour la réalisation d'expériences et de contrôles	SAE 6.MPC02 : Concevoir un projet complexe et sous contraintes dans le domaine des mesures pour le contrôle physico-chimique et les matériaux	Stage	Portfolio	RS 01 Anglais 6	RS 02 Culture et Communication 6	RS 03 Organisation et gestion d'équipe	RS 06 Métrologie et qualité 2	RS.MPC05 Expertise et contrôle de produits industriels	
Coefficients par module et par U.E.													
Mener une campagne de mesures	UE 6.1	110	10	0,53	10	10	35	3	4	4	4	20	20
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 6.2	85	10	0,62	10	10	30	3	4	4	4	20	
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 6.3	105	10	0,65	20	10	35	3	4	4	4	5	20
Total		300	30		40	30	100	9	12	12	12	45	40
Heures de CM en présentiel												8,0	
Heures de TD en présentiel								3,0	7,0	7,0	15,0	31,0	37,0
Heures de TP en présentiel					20,0				6,0	6,0			
Projets					30,0	30,0		20,0					

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6 - parcours Mesures et analyses environnementales en alternance

SEMESTRE 5				SAÉ			Ressources							
				Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 5.MAE.01 Mètre en œuvre des mesures répondant à des problématiques environnementales et énergétiques	SAÉ 5.MAE.02 Construire un projet complexe et sous contraintes dans le domaine des mesures et analyses environnementales	Portfolio	RS.01 Anglais 5	RS.02 Culture Communication 5	RS.03 PPIV 3	RS.04 Outils mathématiques avancés	RS.MAE.05 Techniques de mesures environnementales
Mener une campagne de mesures	UE 5.1	120	12	0,40	32	12	4	4	3	3	2	32	4	24
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 5.2	60	6	0,40	12	8	4	4	3	3	8		18	
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 5.3	120	12	0,40	32	12	4	4	3	3	2	14	2	44
Total		300,0	30		76	32	12	12	9	9	12	46	24	68
Heures de CM en présentiel									1,0		2,0	10,0	2,0	20,0
Heures de TD en présentiel								6,5	8,0	10,0	8,0	36,0	7,5	65,0
Heures de TP en présentiel					28		4	9,0	2,0		5,0	4,0	20,0	12,0
Projets					35	35	10							
					SAÉ 32,0			Ressources 228,0					Total 260,0	

SEMESTRE 6				SAÉ			Ressources						
				Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAÉ	SAÉ 6.MAE.01 Piloter une campagne de mesures normalisées	SAÉ 6.MAE.02 : Concrétiser un projet complexe et sous contraintes dans le domaine des mesures et analyses environnementales	Stage	Portfolio	RS.01 Anglais 6	RS.02 Culture et Communication 6	RS.03 Organisation et gestion d'équipe
Mener une campagne de mesures	UE 6.1	100	10	0,56	14	5	35	2	4	2	3	5	30
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 6.2	100	10	0,72	20	15	35	2	4	2	2	20	
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 6.3	100	10	0,62	20	5	35	2	4	2	3	5	24
Total		300	30		54	25	105	6	12	6	8	30	54
Heures de CM en présentiel										3,0		4,0	11,5
Heures de TD en présentiel									4,5	7,0	8,0	13,0	47,0
Heures de TP en présentiel					28,0			2,0	6,0			16,0	
Projets					20,0	40,0		10,0					

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6 - parcours Techniques d'instrumentation (FI)

SEMESTRE 5				SAE			Ressources								
				Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 5.TI.01 Mener une campagne d'essais avec des mesures et analyses dans le domaine temporel et dans le domaine fréquentiel	SAE 5.TI.02 Construire un projet complexe en techniques d'instrumentation	Portfolio	R5.01 Anglais 5	R5.02 Culture Communication 5	R5.03 PPP 3	R5.04 Outils mathématiques avancés	R5.TI.05 Contrôles et essais industriels relatifs à des grandeurs de la physique ondulatoire	R5.06 Métrologie et qualité 1
				Coefficients par module et par U.E.											
Mener une campagne de mesures	UE 5.1	108	10	0,41	28	12	4	5	5	2	4	12	10	18	8
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 5.2	71	8	0,41	15	10	4	5	5	2	4		18		8
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 5.3	121	12	0,40	35	10	4	5	5	2	4	6	12	24	14
Total		300	30		78	32	12	15	15	6	12	18	40	42	30
Heures de CM en présentiel											4	6	6	4	6
Heures de TD en présentiel						2	4	12	12	4	12	22	20	16	18
Heures de TP en présentiel						44	4	8	8	6			20	26	16
Projets						40	70	10							

SEMESTRE 6				SAE			Ressources								
				Coefficients par U.E.	Crédits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 6.TI.01 Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation complexe dans des conditions spécifiques ou extrêmes	SAE 6.TI.02 Concrétiser un projet complexe et sous contraintes en techniques d'instrumentation	Stage	Portfolio	R6.01 Anglais 6	R6.02 Culture et Communication 6	R6.03 Organisation et gestion d'équipe	R6.04 Métrologie et qualité 2	R6.TI.05 : Physique avancée appliquée à des mesures en environnement sévère
				Coefficients par module et par U.E.											
Mener une campagne de mesures	UE 6.1	97	10	0,60	9	5	35	3	5	5	5	12	8	10	
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 6.2	90	10	0,60	5	5	35	3	5	5	5	17		10	
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 6.3	113	10	0,60	11	5	40	3	5	5	5	13	12	14	
Total		300	30		25	15	110	9	15	15	15	42	20	34	
Heures de CM en présentiel											4,0	4,0	4,0	6	
Heures de TD en présentiel						2,0	2,0	2,0	8,0	8,0	12,0	16,0	12,0	24	
Heures de TP en présentiel						25,0	4,0	4,0	7,0	7,0		24,0			
Projets						30,0	45,0		10,0						

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6 - parcours Techniques d'instrumentation

SEMESTRE 5				SAE			Ressources								
				Coefficients par U.E.	Credits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 5.T1.01. Mener une campagne d'essais avec des mesures et analyses dans le domaine temporel et dans le domaine fréquentiel		SAE 5.T1.02. Construire un projet complexe en techniques d'instrumentation	Portfolio	RS.01. Anglais 5	RS.02. Culture et Communication 5	RS.03. PPP 5	RS.04. Outils mathématiques avancés	RS.05. Contrôles et essais industriels relatifs à des grandeurs de la physique ondulatoire
				Coefficients par module et par U.E.											
Mener une campagne de mesures	UE 5.1	120	12	0,40	32	12	4	4	3	3	2	32	4	24	
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 5.2	60	6	0,40	12	8	4	4	3	3	8		18		
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 5.3	120	12	0,40	32	12	4	4	3	3	2	14	2	44	
Total		300	30		76	32	12	12	9	9	12	46	24	68	
Heures de CM en présentiel									1,0		2,0	11,0	2,0	18,0	
Heures de TD en présentiel								6,5	8,0	10,0	8,0	40,0	7,5	58,0	
Heures de TP en présentiel					28		4,0	9,0	2,0		5,0	8,0	20,0	12,0	
Projets					35	35	10								

SEMESTRE 6				SAE			Ressources								
				Coefficients par U.E.	Credits ECTS par U.E.	% SAE	SAE 6.T1.01. Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation complexe dans des conditions spécifiques ou extrêmes		SAE 6.T1.02. Concrétiser un projet complexe et sous contraintes en techniques d'instrumentation	Stage	Portfolio	RS.01. Anglais 6	RS.02. Culture et Communication 6	RS.03. Organisation et gestion d'équipe	RS.04. Métrologie et qualité 2
				Coefficients par module et par U.E.											
Mener une campagne de mesures	UE 6.1	100	10	0,56	14	5	35	2	4	2	3	5	30		
Déployer la métrologie et la démarche qualité	UE 6.2	100	10	0,72	20	15	35	2	4	2	2	20			
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 6.3	100	10	0,62	20	5	35	2	4	2	3	5	24		
Total		300	30		54	25	105	6	12	6	8	30	54		
Heures de CM en présentiel										3,0		4,0	11,5		
Heures de TD en présentiel									4,5	7,0	8,0	13,0	47,0		
Heures de TP en présentiel					28,0			2,0	6,0			16,0			
Projets					25,0	35,0		10,0							

Diplôme universitaire AVTECH

Alternants BUT3 parcours TI :

50h de formation (UE1 et UE2)

Associées à 50h de formation (UE3 et UE4) déjà présentes dans le BUT3 TI

UE	Modules	Nombre d'heure		Coefficient	Crédits ECTS
		Cours / TD	TP		
UE1 : Techniques de Mesures Avancées en Acoustique	Intensimétrie Acoustique Antennerie Acoustique Psychoacoustique	8	4	6	4
		5	4		
		5			
UE2 : Modélisation et simulation en Acoustique	Acoustique des salles Acoustique Prévisionnelle Modélisation Acoustique Industrielle Modélisation Acoustique Bâtiment Modélisation Acoustique Environnement	4	4	3	2
		4			
		4	4		
			4		
			4		
		30	20		
UE3 : Contrôles et essais industriels en Mécanique Vibratoire	RDM Analyse Modale Expérimentale Essais mécaniques	BUT3 TI		7	
UE4 : Modélisation et Simulation en Mécanique Vibratoire	Modélisation simulation par Eléments finis Analyse Modale Expérimentale Prédiction	BUT3 TI		2	

Alternants BUT3 parcours MAE :

50h de formation (UE 3 et UE4)

Associées à 50h de formation (UE1 et UE2) déjà présentes dans le BUT3 MAE

UE	Modules	Nombre d'heure		Coefficient	Crédits ECTS
		Cours / TD	TP		
UE1 : Techniques de Mesures Avancées en Acoustique	Intensimétrie Acoustique Antennerie Acoustique Psychoacoustique	BUT3 MAE		6	
UE2 : Modélisation et simulation en Acoustique	Acoustique des salles Acoustique Prévisionnelle Modélisation Acoustique Industrielle Modélisation Acoustique Bâtiment Modélisation Acoustique Environnement	BUT3 MAE		3	
UE3 : Contrôles et essais industriels en Mécanique Vibratoire	RDM Analyse Modale Expérimentale Essais mécaniques	7		7	4
		8	8		
		8	4		
UE4 : Modélisation et Simulation en Mécanique Vibratoire	Modélisation simulation par Eléments finis Analyse Modale Expérimentale Prédiction	3	8	2	2
			4		
		26	24		

Diplôme universitaire TECHVIMAT

Session de rattrapage		<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Période :	
Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve			Durée de l'épreuve	Coefficient
	Ecrit	Oral	Continu		
1^{ère} session					
Technologie de pompage : <u>contrôle</u> et maintenance			X	1h	1
Conception d'équipements sous vide			X	1h	1
Etudes de cas			X	2h	1
Physico-chimie et réactivité des surfaces			X	1h	1
Etudes de cas			X	1h	1
Session de rattrapage					
Condition de validation du diplôme (<u>ex</u> : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves affectées des coefficients d'UE pour valider son diplôme et créditer 6 ECTS.				

ANNEXE 7. INFORMATIONS SPECIFIQUES AU DIPLOME CONCERNE

Le **B.U.T. Mesures physiques** a pour objectif de former en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents qui réalisent et exploitent des mesures : celles-ci font appel à un large spectre de connaissances dans les domaines de la physique, de la chimie, des matériaux, de l'électronique et de l'informatique, ainsi qu'à des compétences centrées sur le contrôle industriel, la métrologie, l'instrumentation (tests, essais, recherche et développement, ...), la caractérisation de grandeurs physiques et physico-chimiques et les mesures environnementales.

Le parcours Techniques d'instrumentation a pour objectif de former des experts en conception et mise en œuvre d'une chaîne de mesure et d'instrumentation. Son parcours lui permet d'être adapté aux laboratoires d'essai et de contrôle industriel, aux entreprises du secteur de l'instrumentation.

Le parcours Matériaux et Contrôles Physico-chimiques a pour objectif de former des experts en caractérisation des matériaux et en contrôles physico-chimiques. Son parcours lui permet d'être adapté aux entreprises et organismes ayant des laboratoires d'essai et de contrôle sur les matériaux ou des services d'analyse physico-chimique.

Le parcours Mesures et Analyses Environnementales a pour objectif de former des experts en contrôle, surveillance et analyse de l'environnement et apporte des solutions durables dans le cadre de mesures à réaliser. Son parcours lui permet d'être adapté aux organismes d'inspection et de contrôle de la qualité de l'environnement, aux laboratoires d'analyses environnementales, aux entreprises dont l'activité est liée au domaine de l'environnement et de la production d'énergie.

La formation par apprentissage est possible dès la 2^{ème} année (contrat de 2 ans en parcours Mesures et Analyses Environnementales) ou en 3^{ème} année (contrat de 12 mois sur l'un des parcours au choix).

Doubles diplômes en 3^{ème} année, deux possibilités à l'IUT de St- Etienne :

- BUT Mesures Physiques et DU Acoustique et Vibrations
- BUT Mesures Physiques et DU Techniques du vide et Matériaux.

Un semestre à l'international : possibilité de réaliser le semestre 4 du parcours Techniques d'Instrumentation au Québec.

OBLIGATION D'ASSIDUITE

La présence aux cours, travaux dirigés, cours magistraux et autres exercices pédagogiques est obligatoire. Les enseignants contrôlent l'assiduité et signalent les étudiants absents.

En cas de force majeure (maladie, examen du permis de conduire...), certaines absences peuvent être autorisées et font l'objet de documents justificatifs (certificat médical, convocation, ...).

Toute absence doit être justifiée auprès du Secrétariat du Département MP au premier jour du retour de l'étudiant. Passé ce délai, la pièce justificative pourra être refusée.

Les absences injustifiées sont indiquées sur les bulletins et prise en compte lors des jurys.

Elles peuvent bloquer le calcul des moyennes d'un semestre et les validations d'unités d'enseignement, elles peuvent aussi conduire à l'exclusion de l'IUT lors des jurys de fin d'année.

CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES

Le travail des étudiants est évalué à partir du contrôle continu des connaissances matérialisé par des devoirs de contrôle sur l'ensemble des disciplines et programmés tout au long de l'année conformément à un planning communiqué aux étudiants et lors de tout module de cours (CM, TD, TP ou soutenances de projets).

La présence à toutes les épreuves du contrôle continu est obligatoire. En cas de force majeure et à titre exceptionnel, l'étudiant qui fait valoir une absence dûment justifiée peut bénéficier d'une épreuve de rattrapage programmée en fin de semestre portant sur le programme de l'ensemble du module d'enseignement concerné (cf. règlement général des études).

Modalités de gestion de projets de professionnalisation :

LES STAGES EN ENTREPRISE

En 1^{ère} année, un mini-stage d'une semaine en entreprise vous est proposée (facultatif).

En 2^{ème} année de cursus en formation initiale, un stage de onze semaines en entreprise, obligatoire, de mi-avril à fin juin.

Durée du stage	11 semaines
Nombre de visite(s) du tuteur	1 visite
Type de visite (présentiel, distanciel)	Présentiel

Evaluation du stage	
Rapport	
Nombre de pages minimum hors annexes	30 pages
Nombre d'exemplaires papier	2 exemplaires
Date de retour des exemplaires	13/06/2025
Dépôt du PDF en ligne sur :	Moodle
Date limite de dépôt du PDF	13/06/2025
Soutenance	
Date	19/06/2025 au 24/06/2024
Durée de la présentation	20 minutes
Durée de l'échange avec le jury	20 minutes

En 3^{ème} année de cursus en formation initiale, un stage de quinze semaines en entreprise, obligatoire, lors du dernier semestre.

Durée du stage	15 semaines
Nombre de visite(s) du tuteur	1 visite
Type de visite (présentiel, distanciel)	Présentiel

Evaluation du stage	
Rapport	
Nombre de pages minimum hors annexes	30 pages
Nombre d'exemplaires papier	2 exemplaires
Date de retour des exemplaires	Non connue à cette date
Dépôt du PDF en ligne sur :	Moodle
Date limite de dépôt du PDF	Non connue à cette date
Soutenance	
Date	Non connue à cette date
Durée de la présentation	20 minutes
Durée de l'échange avec le jury	20 minutes

Les stages font l'objet d'une convention entre l'IUT et l'entreprise d'accueil.

L'ALTERNANCE

Les informations du cursus de 2ème et 3ème année en alternance sont disponibles dans le livret électronique de l'alternance.

ANNEXE 8. ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

Les annexes 8A et 8B sont à rendre au secrétariat du département avant le :

20 septembre 2024

Attention Tout étudiant qui ne répondrait pas à cette obligation sera exclu des cours

8A/ Droit à l'image

Consentement à la prise de vue et autorisation de publication

Vu la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vu le Code pénal (notamment article 226-1 et 226-8),

Je soussigné(e),

Nom

Prénom(s)

Domicilié(e)

Téléphone :

Courriel :@.....

Si vous êtes mineur, nom, prénom et téléphone de vos représentants légaux :

Autorise l'IUT de Saint-Etienne à utiliser les images photos et vidéos me représentant et pris sur le site de l'IUT de Saint-Etienne pendant l'année universitaire dans le cadre d'activités de promotion ou de valorisation. Ces images seront exploitées, diffusées et reproduites sur divers supports numériques dans le cadre d'une communication interne et/ou externe tels que les réseaux sociaux de l'IUT, le site internet de l'IUT de Saint-Etienne ou les écrans internes et externes. Toutes ces utilisations s'effectueront dans un cadre exclusivement institutionnel.

Cette autorisation est conférée à titre gracieux. Elle est valable à compter de la signature de la présente et jusqu'à trois (3) ans.

Je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit retirée.

Fait à

Le

Signature et mention "Bon pour accord"



8B – Engagement étudiant

Engagement des étudiants / alternants

Je soussigné(e)....., étudiant(e) enannée, du département, déclare avoir pris connaissance dans leur intégralité :

- du règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) en vigueur pour l'année d'inscription concernées et notamment de ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;
- du règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;
- du règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 ;
- du livret de l'étudiant,
- et pour les alternants de la charte de l'alternance.

A Saint-Etienne, le

Signature de l'étudiant.e

Pour l'étudiant mineur, signature du représentant légal en sus de celle de l'étudiant :





Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



28, avenue Léon Jouhaux | CS 92320 | 42023 Saint-Etienne cedex 2 | Tél . 04 77 46 33 00 | email : iut-ste@univ-st-etienne.fr

